



FÉDÉRATION FRANÇAISE de TIR
LIGUE de TIR du POITOU-CHARENTES

Pôle Jeune CD17

**CAHIER DES CHARGES
STAGE DE FORMATION**

1 - ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION

- Le Comité Directeur Départemental est responsable de l'organisation générale des stages de formation du Pôle Jeune CD17. Il attribue l'organisation à une société ou une association affiliée à la Fédération Française de Tir et au CD17.

Les dates et lieux des stages sont fixées par le Responsable Logistique et la Responsable Technique du Pôle Jeune, en accord avec le Président du CD17 et les Associations organisatrices.

Les candidats doivent s'engager, par leur Président(e) à respecter leurs obligations.

2 – COMITÉ D'ORGANISATION

2-1 - Composition :

☛ **L'Equipe de Formation** comprenant :

- Le Responsable Technique du Pôle Jeune CD17.
- Le Responsable Logistique du Pôle Jeune CD17.
- Un ou des Intervenant(s) ponctuel(s) mandaté(s) par le CD17.

2-2 – Rôle :

☛ L'Equipe de Formation

- Anime les stages de formations.

3 - ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

3-1 Équipements

Le Comité départemental met à disposition en bon état en toute responsabilité :

- Le matériel spécifique nécessaire à l'Equipe de Formation.

☛ La Société organisatrice met à disposition ses installations :

Comprenant :

- Une salle pour la partie théorique du stage comprenant des tables et des chaises en nombre suffisant, et disposant de prises de courant.
- Une trousse de premiers soins
- Des sanitaires
- Un parking ou des emplacements de stationnement.

a) - Un pas de tir à 10 mètres homologué de capacité suffisante au déroulement de la formation.

Equipé:

- De rameneurs manuels, électriques ou de cibles électroniques.
- D'un siège par poste de tir.
- D'au moins une table en retrait du pas de tir dont une à proximité de prises de courant.
- D'une bande au sol matérialisant la ligne des 10 mètres.
- D'une horloge à chaque extrémité du pas de tir

b) - La société organisatrice est chargée :

De commander :

Toutes les cibles papiers et/ou consommables de cible électronique nécessaires au déroulement du stage de formation

Le financement des cibles papiers et/ou des consommables de cible électronique **effectivement tirées** sera assuré par le Comité Départemental (suivant le modèle de facture type)

De réceptionner :

Les cibles et le matériel nécessaire au stage de formation.

D'assurer :

Le déchargement du matériel

Le montage complet des installations s'il y a lieu, y compris les branchements électriques.

La vérification de la capacité électrique site.

Le démontage après la compétition.

☛ **Tous les pas de tir doivent être opérationnels au minimum 30 minutes avant le début du stage.**

☛ **L'ensemble des salles seront équipées d'une installation de chauffage adaptée aux locaux et pouvant assurer une température ambiante de 18°C par -5°C extérieur.**

3-2 – Financement

☛ **Le Département prend en charge :**

- L'achat des récompenses.
- Le défraiement kilométriques des membres de l'Equipe de Formation.
- La location pour la privatisation du pas de tir 10 mètres à la Société organisatrice d'un forfait défini chaque année par le Comité Directeur du Comité Départemental. Pour la saison 2022/2023, le forfait de location journalière est de **100 euros**.

Nota :

L'Association organisatrice pourra prétendre au forfait de location journalière à condition que le pas de tir 10 mètres **soit intégralement privatisé pour le CD17 durant toute la durée du stage.**

☛ **La Société organisatrice prend en charge :**

- Le goûter de fin de journée.

Nota :

Les athlètes du Pôle Jeune et les membres de l'Equipe de Formation devront apporter leur propre repas. Un espace sera prévu à cet effet par l'Association Organisatrice.

Responsable Technique

Dominique MARTRON

Président du CD 17

Xavier DEBAIN

Président de la Société Organisatrice

Nom : _____ Prénom : _____

Bon pour accord (manuscrit)

Mise à jour : le 20/05/2022

Par : Xavier DEBAIN